



## COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

### PROCÈS-VERBAL

### N°09

---

**Réunion du :** Mardi 26 octobre 2021

**À :** 9h30

---

**Responsable administratif :** Florian ARENA

---

**Présents :** Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE,

---

**Excusé(s) :** Florian ARENA, Solène BOUVIER, Pierre-Yves BERNIER

---

**Non - Excusé(s) :**

---

La commission approuve le PV N°8 du 19/10/2021 et passe à l'ordre du jour.

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



## COURRIER

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.**

## ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

### ▪ Critérium U13

La commission se réunira régulièrement (à minima toutes les deux semaines) pour la gestion courante et une fois par mois pour le suivi des différents dossiers.  
Une répartition des rôles de chacun est faite. Les absents devront se positionner sur un dossier.

### **Rencontres du 23/10/21**

#### **D2 Poule B**

Match n°23934782 : Sisteron 2 – AFCV1

**Absence feuille de jonglages ; la commission demande ces documents pour le mardi 02/11/2021, délai de rigueur**

#### **D2 Poule C**

Match n°23934811 : L'Argentière Sports1 – Entente SCES/OBSC3

**Absence feuille de jonglages ; la commission demande ces documents pour le mardi 02/11/2021, délai de rigueur**

#### **D2 Poule E**

Match n°23934829: GJMD2 – EPM2

**Absence feuille de match et feuilles de jonglages ; la commission demande ces documents pour le mardi 02/11/2021, délai de rigueur**

#### **D2 Poule F**

Match n°23940424 : VINON DURANCE 1 – ORAISON 2

**Absence feuille de match et feuilles de jonglages ; la commission demande ces documents pour le mardi 02/11/2021, délai de rigueur**

#### **D2 Poule F**

Match n°23940426: EPM 3 – GJAB 1

**Absence feuille de match et feuilles de jonglages ; la commission demande ces documents pour le mardi 02/11/2021, délai de rigueur**

**Rappel : les feuilles de jonglages sont à scanner et à retourner au secretariat du district avant le mardi suivant la rencontre.**



### ▪ **Festival U13**

- ⚽ Festival U13 Féminin : Plateau à Gap : Gap Foot 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3  
**Absence feuille de présence de Manosque, transmission à la CSR pour suite à donner**

#### Bilan des résultats (en gras les qualifiés)

- ⚽ Plateau 1 : **Gap Foot 05 2 (9pts), Entente Saint Crépin /AS Embrun 2 (4pts – victoire au shoot-out 2-0), L'Avance FC 2 (4pts – défaite au shoot out 0-2)**, Gap Foot 05 4 (0 pt)
- ⚽ Plateau 2 : **Gap Foot 05 3 (9pts), Sisteron 2 (6pts)**, LARAGNE 2 (3pts), GJMD 2 (0 pt)
- ⚽ Plateau 3 : **Oraison 2 (9 pts), EP Manosque 3 (6 pts)**, ASA 3 (3 pts), ASA 4 (0 pt)
- ⚽ Plateau 4 : **ASA 2 (6 pts), Ent AS Dauphin/Forcalquier 2 (3pts)**, Ent AS Dauphin/Forcalquier 3 (0 pt),

La commission dit les équipes suivantes qualifiées : **Gap Foot 05 2, Entente Saint Crépin /AS Embrun 2, Oraison 2, EP Manosque 3, ASA 2, Ent AS Dauphin/Forcalquier 2, GAP Foot 05 3, Sisteron FC 2, L'Avance FC 2 (meilleur 3è).**

#### Tirage du 1<sup>er</sup> tour

Plateau 1 : au Brusquet – GJAB 1, Gap Foot 05 1, Gap Foot 05 2, SC Vinon 1

Plateau 2 : à Saint Auban – GJMD 1, ASA 1, ASA 2, Barcelonnette FC 1

Plateau 3 : à Manosque - EP Manosque 1, EP Manosque 2, USC Riez 1, Gap Foot 3

Plateau 4 : à Sisteron – Sisteron FC 1, Sisteron FC 2, L'Argentière Sports 1, CA Digne 1

Plateau 5 : à Laragne : Laragne Sports 1, Ent AS Dauphin/Forcalquier1, Ent AS Dauphin/Forcalquier2, AFCV 1

Plateau 6 : à Veynes : US Veynes-Serres, Entente St Crépin/AS Embrun1, Entente St Crépin /AS Embrun2, ASVG 1,

Plateau 7 : à Oraison (Sauvecane) : Oraison Sports 1, Oraison Sports 2, La Saulce FC 1, Tallard ASF 1

Plateau 8 : à Chorges : L'Avance FC 1, L'Avance FC 2, US VIVO 1, OBSC 1

Un plateau féminin est programmé à la même date.

- ⚽ Plateau 1 : à Gap à 14h - Gap Foot 05 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3

### ▪ **U11 – Plateaux**

- ⚽ Plateau à Embrun – 16/10/21

**Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Transmission à la CSR pour suite à donner**

- ⚽ Plateau à Tallard – 16/10/21

**Absence des feuilles de présence des clubs de Tallard ASF, US Veynes Serres et l'Avance FC et Gap Foot 5. Transmission à la CSR pour suite à donner**

- ⚽ Plateau à La Roche – 16/10/21

**Absence des feuilles défi shoot-out. Transmission à la CSR pour suite à donner**

**Modification des plateaux à la suite d'engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.**

- ⚽ Gap Foot 05 n°5 :

- Journée du 13 novembre à Chabottes pour un plateau de 6 (2x3 avec AFCV 3).
- Journée du 20 novembre : à La Saulce



- Journée du 27 novembre : plateau à La Roche des Arnauds
- Journée du 4 décembre (Plateau jour de coupe) : à La Roche des Arnauds
- Journée du 11 décembre (Plateau jour de coupe) : à Gap

⚽ OBSC 2 :

- Journée du 13 novembre à Chorges  
**Attention : 2 plateaux sur le même site, l'un de 3 équipes (Avance FC 2, US Veynes-Serres 2, OBSC 2), l'un de 4 équipes (Avance FC 1, US Veynes-Serres 1, OBSC 1, St Crépin 1)**
- Journée du 20 novembre : Pas de plateau.
- Journée du 27 novembre : plateau à Embrun (plateau à 5 équipes)
- Journée du 4 décembre (Plateau jour de coupe) : à Chorges
- Journée du 11 décembre (Plateau jour de coupe) : à St Crépin

▪ **U9 – Plateaux**

**Rencontres du 16/10/21**

⚽ Plateau à l'Argentière – 16/10/21

- Absence des feuilles de présence du club OBSC, transmission à la CSR pour suite à donner

⚽ Plateau à Chorges – 16/10/21

- Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, transmission à la CSR pour suite à donner

⚽ Plateau à Les Mées – 16/10/21

- Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, transmission à la CSR pour suite à donner

▪ **U7 – Plateaux**

RAS

**REPORT ET/OU CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH**

▪ **Critérium U13**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	<b>11/12/2021</b>	14h30	Accord des 2 clubs
District	Ent OBSC/SCES 3 – L'Avance FC 2 n° 23934813	02/10/2021	14h30	<b>11/11/2021</b>	14h30	



District	La Saulce 1 - Laragne 2 n° 23939818	25/09/2021	14h30	<b>04/12/2021</b>	14h30	Engagement Laragne 2
District	Laragne 2 – Gap Foot 05 5 n° 23939820	02/10/2021	14h30	<b>11/11/2021</b>	14h30	
District	D1 Gap Foot05 1 - Gap Foot 05 2 n°23940416	20/11/2021	14H30	<b>20/11/2021</b>	<b>12h00</b>	3 matchs simultanément
District	CAD 2 – GJMD2 n° 23934825	25/09/2021	14h30	<b>27/11/2021</b>	14h30	Engagement tardif de Digne

***Prochaine réunion plénière : mardi 16 novembre à 9h30 en visio.***

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Jean-François PLEE

